

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BETZ ET DE LA CLÉRY : LA MONTEE EN PUISSANCE

Une existence récente

La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) a pris la place de l'ancien SIVOM du canton de Courtenay depuis le 1^{er} janvier 2012. Quatorze communes du canton en sont membres pour un total de 10 166 habitants (chiffre 2014) : Bazoches-sur-le-Betz, Chantecoq, Courtemaux, Courtenay, Ervauxville, Foucherolles, La Chapelle Saint Sépulcre, La-Selle-sur-le Bied, Louzouër, Mérinville, Pers-en-Gâtinais, Saint-Hilaire-Les-Andréisis, Saint-Loup-de-Gonois et Thorailles. Le nom de la Communauté de Communes provient des deux affluents du Loing qui irriguent le canton : le Betz, d'une longueur de 34,4 kms, prenant sa source au sud de Domats et se jetant dans le Loing à Dordives, et la Cléry, d'une longueur de 43 kms, qui prend sa source au sud de Saint-Loup-d'Ordon et se jette dans le Loing à Fontenay-sur-Loing.

La CCBC fait partie de la catégorie des établissements publics de coopération intercommunale. Plus familièrement, ce type d'EPCI est appelé intercommunalité de projet. En effet, les communes confient à une entité d'une taille supérieure des compétences qu'elles exerçaient jusqu'alors à une échelle communale. Il faut alors repenser les services et leur organisation à l'échelle de cette nouvelle structure, rationaliser la carte du territoire tout en conservant l'identité des communes qui en sont membres.

Un fonctionnement démocratique

Les élus communautaires, ou Conseillers Communautaires, composent le collège de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes ou, en d'autres termes, le Conseil Communautaire. Les Conseillers Communautaires, élus par la population ou désignés dans l'ordre du tableau suivant que le nombre d'habitants de leurs communes d'appartenance est supérieur ou inférieur au seuil de 1.000 habitants, sont désignés pour une durée égale à celle de leur mandat de conseiller municipal.

Depuis peu, le nombre de Conseillers Communautaires est strictement proportionnel à l'importance démographique des communes adhérentes, ce qui permet à Courtenay d'être représenté par 13 délégués, à Bazoches-sur-le-Betz, La Selle sur le Bied et Saint-Hilaire les Andréisis par 3 délégués, à Ervauxville par 2 délégués, et aux autres communes par 1 délégué, sur un total de 33 délégués communautaires. Ces derniers élisent à leur tour, en début de mandat, le Président de la Communauté et les Vice-présidents. Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre et se charge de régler les affaires de la Communauté par ses délibérations. Le Président, assisté par les agents communautaires, est chargé d'appliquer et d'exécuter les décisions prises par le Conseil et matérialisées par ses délibérations. Le Président élu de la CCBC est M. Lionel de RAFELIS, Maire de la commune de Saint-Hilaire-Les-Andréisis. Les 5 Vice-présidents sont Jean-Pierre LAPENE (Maire de Chantecoq), Francis TISSERAND (Maire de Courtenay), Denis PETRINI-POLI (Maire de la Chapelle Saint Sépulcre), Daniel Dufay (Conseiller Municipal de Courtenay) et Alain MARTINEZ (Maire de Saint-Loup de Gonois). Ils ont chacun en charge des délégations bien précises.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2015, le territoire de notre communauté s'enrichira de la venue de la Commune de Saint-Loup d'Ordon, dont la demande d'intégration a reçu l'aval favorable de toutes les communes de la CCBC. La représentation au sein des instances communautaires sera donc modifiée pour tenir compte de cette extension de périmètre et permettre à Saint-Loup d'Ordon de siéger au sein du Conseil Communautaire.

Des compétences variées

Pour se financer, la CCBC ne lève pas de nouveaux impôts. La structure reçoit le produit de la fiscalité des entreprises et en reverse une partie fixe aux communes. L'évolution de la fiscalité professionnelle permet à la CCBC de financer de nouveaux projets sur le territoire. Cette originalité du financement des communautés de communes induit un cercle vertueux puisque ces structures ont intérêt à développer l'économie de leur territoire pour financer la création ou l'extension de nouveaux services, et puisque le citoyen n'est pas invité à

mettre la main à la poche. Cependant, cette source de financement a ses limites : en particulier, elle ne permet pas la construction de nouveaux équipements ambitieux et impactant pour le territoire : en raison de leur coût important, la réalisation de ces derniers ne pourra se faire que par l'appel à la fiscalité des ménages.

La Communauté de Communes ne gère que les compétences qui lui ont été déléguées par ses communes membres. Les élus communautaires ont ainsi défini le champ de compétences qui figure depuis lors au sein des statuts de la Communauté :

- Le développement économique ;
- Le développement touristique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, plan de déplacement communautaire, Schéma de cohérence territoriale...) ;
- La voirie d'intérêt communautaire (création, aménagement et entretien...) ;
- Le logement ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (collecte, élimination et valorisation des déchets...), compétence exercée au travers du Syndicat d'Aménagement Rural des Cantons de Courtenay et de Château-Renard ;
- La politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire (construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire) ;
- La participation à l'assemblée délibérante de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) d'Ervauville ;
- La gestion d'équipements relatifs à la petite enfance (Relais assistantes maternelles, halte-garderie, crèches, centre de loisirs) ;
- L'action en faveur de l'emploi et de la formation ;
- Le soutien à des activités associatives de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale.

Des réalisations déjà nombreuses

Malgré sa constitution somme toute récente, la Communauté de Communes a déjà mené un certain nombre d'études et inscrit à son actif quelques réalisations :

☞ Au titre des études :

- Définition d'une stratégie de développement économique et lancement d'un diagnostic territorial (cabinet NOUVEAUX TERRITOIRES CONSULTANTS) ;
- Diagnostic préalable au transfert des zones d'activités économiques de Courtenay, La Selle-sur-le-Bied et Saint-Hilaire-Les-Andréis (groupement cabinet STRATORIAL FINANCES/OTCI/CMMS LEFEBVRE) ;
- Diagnostic de la voirie communautaire et définition d'une programmation pluriannuelle des travaux de voirie communautaire (groupement IMMERGIS/ABROTEC) ;
- Diagnostic de la piscine située à Courtenay et Etude d'opportunité quant au devenir de cet équipement (cabinet MISSION H2O) ;
- Projet de territoire concernant l'enfance-jeunesse ;

☞ Au titre des réalisations :

- Elaboration de la charte graphique et du logo de la communauté, et ouverture au public du site internet (cabinet MANDIBUL) ;
- Extension, depuis le 8 janvier 2014, du centre de loisirs sur la commune de La Selle-sur-le-Bied ;
- Lancement d'une micro crèche sur la commune de La Selle-sur-le-Bied avec choix du maître d'œuvre (groupement cabinet d'architectes AMO et bureau d'étude thermique PC CONSULTANTS). Les travaux devraient commencer courant 2015 ;
- Lancement du relais assistantes maternelles itinérant (RAM), actif depuis le 1^{er} novembre 2013 ;
- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Finalisation d'un Programme Local de l'Habitat (Cabinet ASTYM) ;

- Soutien à la MARPA d'Ervauville (versement d'une subvention exceptionnelle de 102 107,75 € et abandon d'une créance de 20.000,00 €) ;
- Soutien à la Mission Locale de l'Emploi de Montargis et de Gien et à diverses associations locales à caractère social ou caritatif ;
- Travaux de sécurisation et mise aux normes PMR du gymnase situé à Courtenay.

Des projets ambitieux

Au nombre des projets qui alimentent la réflexion des délégués de la CCBC figure au premier plan la construction d'un parc aquatique couvert en remplacement de la piscine d'été actuellement existante ouverte seulement 2 mois l'été. Cet équipement permettrait de répondre à de nombreux besoins :

☞ D'une part, le bassin actuel n'est plus aux normes d'hydraulicité, et sa fermeture est exigée par l'Agence Régionale de Santé d'ici le 31 décembre 2016 si des travaux ne sont pas entrepris. Or ces derniers représentent déjà un budget important, et une approche plus ambitieuse consiste à remplacer carrément le bassin existant par un complexe plus élaboré ouvert toute l'année.

☞ D'autre part, un équipement ouvert toute l'année représente une plus-value extrêmement importante pour notre territoire en termes de pédagogie (apprentissage de la nage aux enfants des écoles et aux associations), de lien social et d'activité (loisirs pour les habitants du territoire, notamment pour les plus jeunes d'entre eux), et de développement économique (renforcement de l'attractivité du territoire pour l'implantation d'entreprises nouvelles, drainage d'une population extérieure au territoire profitant aux commerces locaux).

Seule ombre au tableau : l'importance de l'investissement, et le déficit de fonctionnement propre à ce genre d'installation, nécessite le recours à une fiscalité additionnelle des ménages. Pour laisser le choix aux habitants d'arbitrer entre ces deux aspects (intérêt de l'investissement – augmentation de la fiscalité locale ou statu-quo sans toucher aux impôts), il a été décidé **une consultation locale le samedi 14 mars 2015** dans chacune des mairies de la CCBC.

Autre projet en cours : création d'une micro-crèche sur la commune de Bazoches sur le Betz.

Un périmètre agrandi

Une étude de rapprochement est en cours avec la Communauté de Communes de Château-Renard pour doubler le nombre d'habitants de l'EPCI et le rendre ainsi compatible avec le seuil démographique prévu par les textes en discussion au Parlement (minimum de 20.000 habitants d'ici 1^{er} janvier 2017).

En cas de succès, un tel rapprochement permettra en outre d'intégrer dans le nouvel EPCI le Syndicat d'Aménagement Rural des cantons de Courtenay et de Château-Renard, simplifiant ainsi la carte syndicale locale (1 seule structure en remplacement de 3 structures existantes).

Le nouveau périmètre créé permettra enfin d'optimiser le schéma de mutualisation des services dont l'élaboration est prévue d'ici le 31 décembre 2015.

A noter enfin, quelque soit le sort réservé à ce rapprochement en cours, que la Commune de Montcorbon a fait sa demande d'intégration au sein de la CCBC.

Le Président de la CCBC

Lionel de RAFELIS